

**ANNONCER ENSEMBLE
LA BONNE NOUVELLE AUX PAUVRES
LETTRE PASTORALE
DE SEPTEMBRE 2008
POUR LE DIOCÈSE DE TOULOUSE**



✚ *fr Robert Le Gall*
Archevêque de Toulouse,
septembre 2008



JEAN-MAÏE DESSAÏRE

*« Ce qui était depuis le commencement,
ce que nous avons entendu,
ce que nous avons contemplé de nos yeux,
ce que nous avons vu
et que nos mains ont touché,
c'est le Verbe, la Parole de la vie.
Oui, la vie s'est manifestée,
nous l'avons contemplée,
et nous portons témoignage :
nous vous annonçons
cette vie éternelle qui était auprès du Père
et qui s'est manifestée à nous.
Ce que nous avons contemplé,
ce que nous avons entendu,
nous vous l'annonçons à vous aussi,
pour que, vous aussi, vous soyez en
communio avec nous.
Et nous, nous sommes en communio
avec le Père
et avec son Fils, Jésus Christ.
Et c'est nous qui écrivons cela,
afin que nous ayons la plénitude de la joie »⁽¹⁾.*

Ce prologue de la première lettre de saint Jean m'habite depuis le début de mon service épiscopal, relié au « commencement » de son Évangile et au « commencement » qui ouvre la Bible au livre de la Genèse. Il est une invitation à la mission, fondée sur une communion au Père et au Fils dans l'unité du Saint-Esprit. L'Église n'est-elle pas, selon la définition qu'en donne saint Cyprien, reprise au tout début de la Constitution sur l'Église de Vatican II : « *le Peuple unifié à partir de l'unité du Père et du Fils et du Saint-Esprit* »⁽²⁾ ?

En l'année saint Paul voulue par le Pape Benoît XVI, qui vient de nous visiter en notre Province à Lourdes, pèlerin avec nous du 150^e anniversaire des apparitions de l'Immaculée à Bernadette, résonnent les fortes paroles de l'Apôtre : « *Frères, si j'annonce l'Évangile, je n'ai pas à en tirer orgueil, c'est une nécessité qui s'impose à moi ; malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile !* » (1 Co 9, 16). Ce cri de Paul, « l'Envoyé » par excellence – l'« Apôtre » - nous accompagnera dans toute l'année pastorale qui s'ouvre, en lien avec le second millénaire de sa naissance, et nous conduira vers la Pentecôte 2009 dans un élan missionnaire commun.

« Ecclesia 31 ! » Ce fut le cri des participants de Toulouse au Congrès de la responsabilité catéchétique Ecclesia 2007 à Lourdes au terme de trois journées qui ont marqué l'Église de France ; depuis un an, nous avons évoqué cette expérience et nous voudrions en vivre en diocèse au cours des mois qui viennent. Il se trouve que le mois prochain, le Synode des évêques va se réunir autour de la Parole de Dieu à Rome ; autour d'elle, nous aussi, sous le patronage de saint Paul, nous voulons revigorer notre ardeur missionnaire pour annoncer Jésus Christ et son évangile, ensemble en notre diocèse de façon renouvelée. C'est le but de cette Lettre pastorale.

Si nous croyons que Jésus Christ est Sauveur, si nous pensons que son Évangile est une bonne nouvelle - la Bonne Nouvelle -, nous devons avoir à cœur d'en témoigner là où nous sommes, non pas individuellement, mais en Église, pour transmettre et communiquer la joie du salut, comme le dit saint Jean au « commencement » qui ouvre cette Lettre. Nous avons des raisons de nous inquiéter pour le présent et pour l'avenir de nos communautés ecclésiales : nous voyons nos prêtres prendre de l'âge sans être suffisamment remplacés, loin de là ;

⁽¹⁾ Jn 1, 1-4

⁽²⁾ Lumen Gentium, n. 4



nous constatons que la pratique régulière des sacrements s'érode et que l'indifférence gagne. Pourtant, il n'est ni bon ni utile de nous lamenter ⁽³⁾. Le Seigneur nous demande de lui être fidèle ici et maintenant. Nous devons nous poser des questions et tenter d'y répondre avec l'aide de son Esprit, car le Seigneur Jésus nous a promis d'être avec nous tous les jours jusqu'à la fin du monde (Mt 28, 20). Sa Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres. Qu'est-ce à dire? Jésus comme le prophète Isaïe nous précisent tous les deux que les destinataires privilégiés de l'Évangile sont les démunis de toute sorte: indigents, malades, nécessiteux, laissés pour compte, méprisés. Nous devons être attentifs à eux, ce qui se fait déjà, mais ce qui est toujours à refaire dans les injustices qui se renouvellent ou s'étendent. Cette Bonne Nouvelle, dont nous avons la charge ensemble, a aussi besoin, pour être vraiment entendue, d'un cœur de pauvre, d'un cœur disponible, assoiffé, conscient: c'est à partir de cette note que Jésus entonne sa gamme des Béatitudes. Seuls les pauvres de cœur peuvent aller au-devant des pauvres.

Les intuitions de cette Lettre, venues de multiples rencontres lors des différents conseils du diocèse (presbytéral, pastoral, épiscopal; rencontre des doyens, des services; conseil diocésain des affaires économiques; conseil diocésain de la vie religieuse; etc. ⁽⁴⁾) et à l'occasion de contacts de communautés et de personnes; elles ont été comme vérifiées dans des visites pastorales comme celle de la Rive gauche à Toulouse, avec ses conclusions en forme d'orientations ouvertes; d'autres visites au cours de cette année nous aideront à mieux voir vers où nous allons ensemble.

Trois parties se succéderont dans ces pages qui veulent être un outil de réflexion pour nos communautés: d'abord un rappel de l'enseignement du concile Vatican II en sa Constitution sur l'Église, avec sa répercussion dans le Droit canonique; ensuite la reprise de nos trois C: Catéchèse, Complémentarité (entre laïcs engagés, ministères ordonnés, vie consacrée), Communication; enfin des perspectives à prendre en compte dans la situation où nous sommes « en l'an de grâce 2008 » et bientôt en 2009.

Cet ordre est le plus logique, mais il ne sera peut-être pas celui qui conviendra pour tous, car on peut préférer, par exemple, se référer aux textes de la première partie après avoir pris connaissance des questions de la troisième. Un Guide de lecture et de travail vous est proposé pour mieux vous approprier le texte.

⁽³⁾ Je m'inscris tout à fait dans la ligne des réflexions toniques de M^{re} Claude Dagens, notre Académicien, dans son livre récent: Méditation sur l'église catholique en France: libre et présente, Cerf 2008, notamment p. 43 s, 69, 86-89.

⁽⁴⁾ cf. Foi et Vie, n°38, septembre 2008, p.8 à 12.

L'ENSEIGNEMENT DE VATICAN II

Comme l'a répété le pape Jean-Paul II et l'a repris Benoît XVI, le concile Vatican II constitue notre boussole pour le troisième millénaire et pour la nouvelle évangélisation qui est devant nous ⁽⁵⁾. C'est la raison pour laquelle il faut connaître et aimer les quatre Constitutions de Vatican II, comme les quatre évangiles et les quatre premiers Conciles œcuméniques. Pourtant, la première d'entre elles, la Constitution sur l'Église, *Lumen gentium*, donne le ton à tous les autres documents, qui l'appliquent en divers domaines.

Parmi les images de l'église (champ, vigne, berceau, construction ou temple, épouse, Jérusalem céleste, Corps mystique) ⁽⁶⁾, le Concile privilégie celle de peuple. D'emblée, il nous propose une vision de l'Église, pour souligner le mystère de communion qu'elle incarne. En son sein, des différenciations existent, qui doivent être con-

sidérées comme des complémentarités : laïcs, ministres ordonnés et consacrés sont invités à prendre pleinement leur place dans nos communautés ecclésiales, ce que notre temps nous amène à comprendre et à vivre de façon renouvelée, positivement.

Le chapitre II traite du peuple de Dieu, tandis que le chapitre III parle de la constitution hiérarchique de l'église, spécialement de l'épiscopat : les prêtres sont les collaborateurs des évêques dans le sacerdoce, et les diacres leur sont unis dans le service sacré, comme signes permanents en leur personne du sacrement de l'ordre comme service de Dieu et de son Peuple ; le chapitre IV traite des laïcs, avant que le 5e ne souligne l'appel universel à la sainteté et le 6e la place des religieux (on parle plutôt maintenant de « vie consacrée »).

Dans le 2^e, il est d'abord question du sacerdoce commun des fidèles, fondé sur leur baptême ; le sacerdoce ministériel, différent du premier non seulement en degré mais en nature, est à son service (n. 10). Comme leur nom l'indique, les ministres dont il est question au chapitre III sont au service du Peuple de Dieu : « *Le Christ Seigneur, pour assurer au peuple de Dieu des pasteurs et les moyens de sa croissance, a institué dans son église des ministères variés qui tendent au bien de tout le corps. En effet, les ministres (mot qui signifie « serviteur ») qui disposent du pouvoir sacré ⁽⁷⁾, sont au service de leurs frères, pour que tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu et jouissent par conséquent, en toute vérité, de la dignité chrétienne, parviennent au salut, dans leur effort commun, libre et ordonné, vers une même fin* » (n. 18). « *Les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président au nom et en place de Dieu le troupeau dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement.*



JEAN-MAÏE DESAUVRE

⁽⁵⁾ Lettre Apostolique du 6 janvier 2001 *Novo Millennio ineunte* sur le début du nouveau millénaire, n°57

⁽⁶⁾ n° 6-7

⁽⁷⁾ Le sacré est le caractère de tout ce qui touche à Dieu et à sa vie ; les sacrements nous donnent accès à cette vie divine et à la plénitude qu'elle nous offre. Un pouvoir sacré est un pouvoir au service de la pleine vie qui est en Dieu et qu'il nous propose.



JEAN-MAÏE DESAIVE

Le saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux Apôtres, comme pasteurs de l'église » (n. 20). « établis par le Saint-Esprit, les évêques succèdent aux Apôtres comme pasteurs des âmes. Le Christ donna aux Apôtres et à leurs successeurs le commandement et le pouvoir d'enseigner toutes les nations, de sanctifier les hommes dans la vérité et de guider le troupeau. Aussi, par l'Esprit Saint qui leur a été donné, les évêques ont-ils été constitués de vrais et authentiques maîtres de la foi, pontifes et pasteurs »⁽⁸⁾. Seuls les évêques sont à proprement parler pasteurs, ainsi que les prêtres, leurs collaborateurs dans le sacerdoce⁽⁹⁾. Comme tels, ils sont à la fois au sein du peuple de Dieu - car ils sont aussi des fidèles⁽¹⁰⁾ - et face à lui, dans l'exercice de leur sacerdoce. « Ainsi donc en la personne des évêques assistés des prêtres, c'est le Seigneur Jésus Christ, Pontife suprême, qui est présent au milieu des croyants. Assis à la droite de Dieu le Père, il ne cesse d'être présent à la communauté de ses pontifes »⁽¹¹⁾. Il ne faut jamais oublier cette dimension diaconale de l'épiscopat⁽¹²⁾. L'évêque est dans une église particulière, dans un diocèse, le diacre

premier, le « serviteur de la plénitude pour la multitude »⁽¹³⁾.

Dans cette perspective, quelle est la tâche propre des laïcs ? Le Concile répond : « *Si tout ce qui a été dit du peuple de Dieu concerne à titre égal laïcs, religieux et clercs, cependant aux laïcs, hommes et femmes, en raison de leur condition et de leur mission, reviennent en particulier un certain nombre de choses dont les circonstances spéciales à notre temps obligent d'étudier de plus près les fondements. Les pasteurs sacrés - il faut entendre les évêques - savent bien l'importance de la contribution des laïcs au bien de l'église entière. Ils savent qu'ils n'ont pas été eux-mêmes institués par le Christ pour assumer à eux seuls tout l'ensemble de la mission salutaire de l'église à l'égard du monde, leur tâche magnifique consistant à comprendre leur mission de pasteurs à l'égard des fidèles et à reconnaître les ministères et*

⁽⁹⁾ Ce qui n'est pas vrai de la même manière pour les diacres

⁽¹⁰⁾ « Avec vous chrétien, pour vous évêque », disait saint Augustin

⁽¹¹⁾ Lumen Gentium, n. 21

⁽¹²⁾ cf Directoire des évêques, n. 66, 211

⁽¹³⁾ Homélie de l'ordination de M^{re} Hervé Gaschnard, Évêque auxiliaire de Toulouse, le 6 janvier 2008

⁽⁸⁾ Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église, Christus Dominus, n. 2

les grâces propres à ceux-ci, de telle sorte que tout le monde à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'œuvre commune (Ep 4, 15-16) »⁽¹⁴⁾.

« L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'église: à cet apostolat, tous sont députés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation. Ainsi, tout laïc, en vertu des dons qui lui ont été faits, constitue un témoin et en même temps un instrument vivant de la mission de l'église elle-même, à la mesure du don du Christ (Ep 4, 7) » (n. 33).

Pour le Concile, les religieux, marchant à la suite du Christ (sequela Christi), sont comme des entraîneurs pour le peuple de Dieu sur le chemin de la charité parfaite⁽¹⁵⁾, en réponse à l'appel universel à la sainteté⁽¹⁶⁾. Cet état de vie imite de près la forme de vie chaste, pauvre et obéissante que « le Fils de Dieu a prise en venant en ce monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient »: « L'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'église, appartient cependant inséparablement à sa vie et à sa sainteté. »⁽¹⁷⁾

Toutes ces références précises à l'enseignement du Concile sont importantes, car elles fondent notre réflexion et notre action communes. Il est bon de les voir confirmées par le Droit canonique de l'Église, qui applique concrètement l'enseignement du Concile.

Le Code de droit canonique

Après un premier Livre consacré aux Normes générales du droit ecclésial, le Livre II traite du Peuple de Dieu en trois parties :

- les fidèles du Christ ;
- la constitution hiérarchique de l'église ;
- les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique.

Le Livre III traite de la fonction d'enseignement dans l'église et le Livre IV de la fonction de sanctification dans l'église⁽¹⁸⁾. On reconnaît ici les trois fonctions du Christ, prophète, prêtre et roi, souvent reprises par le Concile, qui sont aussi les trois fonctions de l'église et de tout chrétien.

Il est donc frappant de constater que tout part des fidèles du Christ. Voici ce qu'énonce le canon 204⁽¹⁹⁾ : « Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde » (§1).

Le deuxième paragraphe précise les conditions de cette mission commune : « Cette église, constituée et organisée en ce monde comme société – d'où la nécessité d'un droit –, subsiste (au sens du mot « substance ») dans l'église catholique gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui. »

Le canon suivant donne des précisions : « Sont pleinement dans la communion de l'église catholique sur cette terre les baptisés qui sont unis au Christ dans l'ensemble visible de cette église, par les liens de la profession de foi, des sacrements et du gouvernement ecclésiastique » (205).

Le canon 207 apporte les distinctions qui mènent à la complémentarité dont nous parlons : « Par institution divine, il y a dans l'église,



⁽¹⁵⁾ Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, *Perfectæ caritatis*, n. 1, 7.

⁽¹⁶⁾ *Lumen gentium*, chap. 5.

⁽¹⁷⁾ *Lumen gentium*, n. 44.

⁽¹⁸⁾ La fonction de gouvernement ayant été traitée dans le Livre II à propos de la constitution hiérarchique de l'Église.

⁽¹⁹⁾ Le mot « canon » vient d'un mot grec qui signifie « règle » : en droit ecclésial, il a le sens d'un article d'une loi.



JEAN-MAÏE DESSAÏE

parmi les fidèles, les ministres sacrés qui en droit sont aussi appelés clercs, et les autres qui sont aussi appelés laïcs » (§ 1). « Il existe des fidèles appartenant à l'une et l'autre catégorie qui sont consacrés à Dieu à leur manière particulière (religieux ou instituts séculiers, etc.) par la profession des conseils évangéliques au moyen de vœux ou d'autres liens sacrés reconnus et approuvés par l'église et qui concourent à la mission salvatrice de l'église; leur état, même s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'église, appartient cependant à sa vie et à sa sainteté » (§ 2).

Le canon suivant, le premier d'une série traitant des obligations et des droits de tous les fidèles, est d'une clarté remarquable pour notre propos: « Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres à chacun » (208).

La mission de tous est claire: « Tous les fidèles ont le devoir et le droit de travailler à ce que le message divin du salut atteigne sans cesse davantage tous les hommes de tous les temps et de tout l'univers » ⁽²⁰⁾. Le canon suivant revient sur les conditions d'exercice de ce devoir et de ce droit: obéissance aux Pasteurs sacrés, maîtres de la foi et chefs de l'église. Les fidèles ont à « faire connaître aux Pasteurs leurs besoins,

surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits » ⁽²¹⁾; ils ont le droit et même le devoir de faire connaître leur opinion (§ 3).

Un autre canon renchérit sur la mission: « Parce qu'ils participent à la mission de l'église, tous les fidèles, chacun selon son état et sa condition, ont le droit de promouvoir ou de soutenir une activité apostolique, même par leurs propres entreprises; cependant, aucune entreprise ne peut se réclamer du nom de catholique sans le consentement de l'autorité ecclésiastique compétente » (216).

Une précision encore: « Dans l'exercice de leurs droits, les fidèles tant individuellement que groupés en associations, doivent tenir compte du bien commun de l'église, ainsi que des droits des autres et des devoirs qu'ils ont envers eux. En considération du bien commun, il revient à l'autorité ecclésiastique de régler l'exercice des droits propres aux fidèles » ⁽²²⁾.

Il existe aussi pour les fidèles une obligation de se former pour les missions qui sont les leurs. Tout cela nous prépare à venir aux « trois C » dont nous avons discerné l'importance dans notre diocèse pour le temps où nous sommes.

⁽²⁰⁾ C. 211 ; cf 225

⁽²¹⁾ C. 212 § 2

⁽²²⁾ C. 223 §1 et 2

LES TROIS C : CATÉCHÈSE, COMPLÉMENTARITÉ, COMMUNICATION

• Catéchèse

Le Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France ⁽²³⁾, que les Évêques de France ont publié en novembre 2006, constitue pour nous la charte de l'annonce de la foi dans le contexte actuel. Il s'inscrit dans une démarche spirituelle, focalisée par la Vigile pascale, telle que nous l'avons vécue avec le livret *Aller au cœur de la foi* ⁽²⁴⁾ en 2003-2004, qui mettait déjà en relief l'initiation chrétienne, liée aux sacrements. Dans sa rencontre toute récente avec les Évêques de France, le Saint-Père nous a confirmés dans ce sens au tout début de son discours : « *Vous êtes à juste titre convaincus que, pour faire grandir en chaque baptisé le goût de Dieu et la compréhension du sens de la vie, la catéchèse est d'une importance capitale. De cette manière, la catéchèse fait retentir au cœur de chaque être humain un unique appel sans cesse renouvelé : Suis-moi ! (Mt 9, 9).* »

Le Texte national développe la « pédagogie d'initiation » et favorise l'itinéraire jalonné par la demande des sacrements. D'une façon nouvelle, il montre d'une part que la catéchèse n'est pas limitée à un certain nombre d'années de « catéchisme », mais qu'elle s'étend tout au long de notre vie, car nous n'avons jamais fini de donner écho à la Parole dans l'espace de notre cœur – selon l'étymologie du mot « catéchèse » - et nous restons « disciples » à jamais.

D'autre part, une telle catéchèse n'est pas l'exclusivité des catéchistes, même si nous saluons la disponibilité et la générosité de ceux et

celles qui s'acquittent de cette noble fonction ; c'est toute la communauté chrétienne qui est en charge de l'annonce et de l'explication de la foi. La catéchèse se vit dans un « bain ecclésial » ⁽²⁵⁾. « *Quand la communauté se nourrit de la Parole de Dieu, quand elle se laisse conduire par les itinéraires de foi que la liturgie lui fait vivre, quand elle puise sa dynamique dans la vie sacramentelle, quand elle développe en son sein des occasions de partager les questions de foi, quand elle vit la réciprocité et l'attention mutuelle par un accueil et une charité inventive, quand elle se soucie de laisser toute leur place aux petits, quand elle participe activement à la vie de la cité et y atteste concrètement l'amour de Dieu, quand elle vit le pardon mutuel et connaît la joie de la réconciliation, quand elle découvre l'Esprit à l'œuvre dans le monde, alors ces différentes facettes de la vie ecclésiale forment comme un milieu nourricier où s'enracine l'expérience de la foi* » ⁽²⁶⁾.

La communion ecclésiale, fondée sur les sacrements de l'initiation, rassemble des disciples qui sont aussi missionnaires, ce qui nous encourage dans la ligne de cette Lettre pastorale : « *La vocation missionnaire de l'Église ne s'exprime pas seulement dans des activités proprement missionnaires, mais dans toute sa vie. Chaque communauté chrétienne, particulièrement la paroisse, porte l'Évangile en s'efforçant de rassembler les fidèles, en invitant les uns et les autres à exposer leur existence au pouvoir de transformation de l'Évangile, en pressant ses membres d'entrer en conversation avec ceux qui les entourent*



⁽²³⁾ Bayard Éditions, Fleurus-Mame, Éditions du Cerf, Paris, 2006

⁽²⁴⁾ Bayard, Cerf, Fleurus, Mame, Paris, 2003, 63 p.

⁽²⁵⁾ p. 32

⁽²⁶⁾ p. 31

et de rendre compte de leur foi, en célébrant la liturgie. »⁽²⁷⁾

Nous aurons à mettre au point un Projet diocésain de catéchèse⁽²⁸⁾, mais déjà je salue tout ce qui se fait dans notre diocèse, notamment pour l'éveil à la foi de tout-petits et souvent de leurs parents, pour le catéchuménat, en lien avec la liturgie. Ces trois services diocésains de la catéchèse, du catéchuménat et de la liturgie auront à dire leur mot pour élaborer ce Projet; ils seront également moteurs pour la démarche initiée par cette Lettre. De nouveaux parcours sont en élaboration; ce sera pour nous l'occa-

sion de choisir ensemble ceux qui nous sembleront les plus appropriés, soucieux non d'uniformité, mais d'unité.

L'annonce de la foi est la première des fonctions du Christ: elles sont aussi celles de l'Église et de tout baptisé. Elle est suivie par la célébration de la foi dans les sacrements, notamment l'Eucharistie, et dans la Liturgie des heures; elle se prolonge dans toute la vie personnelle et sociale dans le service au nom de la foi. Ainsi tout chrétien est-il à la fois prophète, prêtre et roi, comme l'enseignent le Concile et toute la Tradition.

• *Complémentarité des laïcs, des ministres ordonnés et des consacrés*

Les textes de Vatican II que nous avons rappelés ci-dessus sont une vive lumière sur notre chemin ecclésial. Il conviendra de les reprendre, pour les comprendre, et d'en vérifier l'application. Il ne nous est guère utile de nous lamenter sur la situation actuelle, où le renouvellement des ministres ordonnés nous inquiète; il s'agit plutôt de voir les moyens dont nous disposons face aux besoins qui sont les nôtres. Nous ne

sommes pas démunis et l'occasion nous est donnée de mettre en œuvre l'enseignement du Concile sur l'Église. Nous sommes ensemble le Peuple de Dieu appelé à témoigner du dessein de Dieu sur le monde; chacun des membres de ce Peuple doit mettre en œuvre les dons de Dieu reçus dans les sacrements, pour remplir sa fonction dans le Corps du Christ; saint Paul a clairement explicité cette image pour mon-



JEAN-MAÏE DESAYRE

⁽²⁷⁾ p. 26

⁽²⁸⁾ p. 98

trer comment nous sommes complémentaires les uns des autres ⁽²⁹⁾ dans la souplesse à l'Esprit Saint. Nous sommes tous des « fidèles du Christ » qui œuvrons sous l'influence du même Esprit pour les tâches diversifiées qui nous sont confiées, tous actifs, « tous acteurs » comme l'exprimait un doyen dans une rencontre du conseil pastoral.

Il est très important que nous apprenions à nous sentir complémentaires, solidaires, aux plans d'une paroisse, d'un doyenné, et même du diocèse. Il serait ruineux de vouloir prendre la place de quelqu'un, de s'emparer d'un pouvoir, de garder un monopole : il faut plutôt vérifier comment l'on est capable de rester « serviteur » en toutes nos tâches.

Les prêtres, au moment même où ils vieillissent et diminuent en nombre, sont mieux reconnus dans les services spécifiques qui sont les leurs : guider, éclairer la communauté chrétienne, non pas seuls, mais avec les chrétiens et pour eux. Il est bon qu'ils sachent de plus en plus faire appel à eux, non seulement pour la gestion financière ou l'entretien des églises et des salles paroissiales,

mais aussi pour former des équipes de liturgie, manifester les attentions concrètes de la charité, comme pour élaborer des décisions. C'est le rôle des équipes d'animation paroissiale (EAP), dont nous savons l'importance et à la formation desquelles nous œuvrons depuis longtemps. Les prêtres ont de plus en plus besoin de l'aide des laïcs en coresponsabilité, ce qui est fort positif. Ils ne peuvent et ne doivent plus tout faire tout seuls, ce qui n'a jamais été un idéal. Nous veillons à ce que les futurs prêtres sachent travailler en partenariat avec les laïcs et nous le vérifions dans leurs insertions pastorales.

De leur côté, les laïcs, bien loin de vouloir prendre la place du prêtre, se rendent de mieux en mieux compte de la spécificité de sa mission au sein de l'Église. « *On ne dira jamais assez, nous disait le Pape à Lourdes, que le sacerdoce est indispensable à l'église, dans l'intérêt même du laïc. Les prêtres sont un don de Dieu pour l'église. Les prêtres ne peuvent déléguer leurs fonctions aux fidèles en ce qui concerne leurs missions propres.* » De fait, ce sont les communautés chrétiennes (paroisses et ensem-



JEAN-MAURICE DESJARDIS

⁽²⁹⁾ cf 1 Co 12.



JEAN-MAÏE DESSAÏRE

bles de paroisses, mouvements et services) qui nous demandent la présence et la disponibilité d'un prêtre, pour devenir ce qu'elles sont : des communautés missionnaires. Leur devoir est non seulement de soutenir les prêtres, matériellement, psychologiquement, affectivement et spirituellement, mais aussi de faire leur possible pour susciter des vocations au sacerdoce.

Un jeune couple engagé dans une mission en lien avec un jeune prêtre vient de m'écrire ceci : *« Nous réalisons combien son ministère est beau et combien finalement il a besoin de nous, laïcs, pour le vivre pleinement. »* De son côté, un prêtre qui s'est retiré à la maison Saint-Augustin rend grâce de la façon suivante : *« Je ne peux qu'évoquer tout ce que les laïcs apportent à chaque prêtre dans les divers ministères accomplis, comment ils nous aident à découvrir les trésors du sacerdoce ministériel. »* Lors d'une rencontre communautaire, un prêtre modérateur ⁽³⁰⁾ d'une EAP, elle-même en charge d'une paroisse, témoignait qu'il avait re-

découvert son sacerdoce dans ce rôle nouveau. Il arrive cependant que des prêtres qui ont cessé le plein ministère actif se sentent isolés, oubliés même ; comment les insérer davantage dans nos pastorales ? Comme nous le disait encore le pape Benoît XVI à Lourdes le 14 septembre, *« Tout prêtre doit pouvoir se sentir heureux de servir l'Église. À l'école du curé d'Ars, fils de votre terre et patron de tous les curés du monde, ne cessez pas de redire qu'un homme ne peut rien faire de plus grand que de donner aux fidèles le corps et le sang du Christ, et de pardonner les péchés. »*

Je remercie donc tous les laïcs qui savent nous soutenir, évêques, prêtres et diacres, qui sommes les ministres ordonnés pour le service de nos communautés. Mais il arrive encore que des fidèles ne soient pas attentifs à la solitude de leurs prêtres et ne se rapprochent d'eux que pour les services qu'ils en attendent. De même, les divers niveaux, complémentaires encore, du sacrement de l'Ordre, doivent apprendre à se connaître et à s'apprécier à partir de leur mission propre : évêques, prêtres et diacres permanents ; la mission et la place de ces derniers n'est pas toujours recon-

nue par les fidèles ou par les prêtres. Si les prêtres ne peuvent ni ne doivent tout faire, mais savoir - appliquant le principe de

⁽³⁰⁾ « Modérateur » en langage de droit ecclésiastique ne signifie pas le rôle de « modérer » au sens courant du terme, mais celui d'être le référent ou le guide, même à une certaine distance, de laïcs en responsabilité ecclésiale.

subsidiarité - donner aux laïcs de vraies responsabilités par délégations de certaines missions, il importe aussi que les fidèles continuent à mieux découvrir, à mieux apprécier la vocation propre des ministres qui sont à leur service et avec qui ils ont à travailler, respectant en eux leur fonction spécifique de pasteurs. Pour éviter que ne se mettent en place des sortes de monopoles pour les besoins de nos communautés (solidarité, catéchèse, liturgie et chant, entretien des sacristies et des églises, comptabilité, etc.), il est bon de veiller à ce que des équipes et non seulement des personnes s'acquittent de ces services, précisément dans un « esprit de service ». Le concile Vatican II a donné une place importante à la vie consacrée au sein de la vie ecclésiale : c'est tout le Peuple de Dieu qui est appelé à la sainteté, une sainteté reçue dans les sacrements et destinée à se répandre grâce à l'élan missionnaire de chacun et de tous. Après le chapitre sur la hiérarchie ⁽³¹⁾ et le chapitre sur les laïcs ⁽³²⁾, dans la Constitution sur l'Église, vient celui qui est consacré à « l'appel universel à la sainteté » ⁽³³⁾, immédiatement suivi par celui qui traite des religieux ⁽³⁴⁾. L'état de vie consacrée, en effet, rappelle aux membres du Peuple de Dieu l'appel à une sainteté qui est en germe en chacun d'eux et que la grâce divine veut développer en plénitude.

Le Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse montre que la spécificité de la vie religieuse est « la recherche de la charité parfaite » ⁽³⁵⁾, en quoi consiste la sainteté : rien d'autre que l'amour qui va jusqu'au bout à la suite du Christ. Les consacrés rappellent donc en leur personne l'élan qui doit animer les fidèles sur la voie vers la sainteté. Les instituts de vie consacrée « offrent à Dieu un sacrifice de louange éminent, font briller le Peuple de Dieu de la splendeur des fruits surabondants de sainteté, l'entraînent par leur exemple et

l'accroissent par une secrète action apostolique. » ⁽³⁶⁾ Au cœur du Peuple de Dieu, les consacrés sont d'humbles et fervents entraîneurs vers la sainteté.

Nous savons bien, dans nos communautés chrétiennes, la place de choix des religieux et des religieuses, des consacrés. La qualité de leur présence et de leur disponibilité au sein des paroisses, des quartiers, dans les écoles ou les hôpitaux, est très appréciée. Leur départ, par défaut de relève, est aussi douloureusement perçu par les fidèles que celui des prêtres. En plusieurs endroits, la participation de consacrés aux Équipes d'Animation Paroissiale est souhaitée ; ici et là, elle est même devenue une tradition ; elle est bien représentative de ces trois états ici décrits, qui sont nécessaires à la pleine vie de l'Église. Ceci nous amène à nous demander ce que nous faisons ou pouvons faire concrètement pour appeler les fidèles à s'engager en ces trois directions : mission ecclésiale des laïcs, ministère ordonné, vie consacrée.

À Lourdes, le Pape nous a exhortés à l'appel aux vocations spécifiques : « *Les vocations sacerdotales et religieuses méritent plus que jamais d'être encouragées. J'ai été informé des initiatives qui sont prises avec foi en ce domaine, et je tiens à apporter tout mon soutien à ceux qui n'ont pas peur, tel le Christ, d'inviter jeunes ou moins jeunes à se mettre au service du Maître qui est là et qui appelle (cf. Jn 11, 28). Je voudrais remercier chaleureusement et encourager toutes les familles, toutes les paroisses, toutes les communautés chrétiennes et tous les mouvements d'Église qui sont la bonne terre qui donne le bon fruit (cf. Mt 9, 38) des vocations.* »

Le Saint-Père ajoutait : « *Les jeunes, je le sais bien, chers Frères, sont au centre de vos préoccupations. Vous leur consacrez beaucoup de temps, et vous avez raison. Ainsi que vous avez pu le constater, je viens d'en rencontrer une multitude à Sydney, au cours de la Journée Mondiale de la Jeunesse. J'ai apprécié leur enthousiasme et leur capacité de se consacrer à la prière. Tout en vivant dans un monde qui les courtise et qui flatte leurs bas instincts, portant, eux aussi, le poids bien lourd d'héritages difficiles à assumer, les jeunes conservent une fraîcheur d'âme qui a fait mon admiration.* »

⁽³¹⁾ Lumen gentium, chap. 3.

⁽³²⁾ Chap. 4.

⁽³³⁾ Chap. 5.

⁽³⁴⁾ Chap. 6. Aujourd'hui on parle plutôt des « consacrés », car la vie consacrée ne se limite pas à la vie religieuse : elle comporte aussi les sociétés de vie apostolique et les instituts séculiers, par exemple.

⁽³⁵⁾ Perfectæ caritatis, n. 1.

⁽³⁶⁾ N. 7

• Communication

Ce monde, précisément, dans lequel nous et nos jeunes vivons, a su multiplier ce que l'on appelle les médias, c'est-à-dire, au sens premier du terme en latin, les « moyens » ou les « médiateurs », ce qui se trouve au milieu pour unir deux autres parties. En plus des journaux ou périodiques divers, du téléphone, de la radio, de la télévision, du cinéma, des moyens de transport qui se perfectionnent, l'ordinateur s'est développé très vite et ses applications sans cesse renouvelées nous étonnent : Internet, mobiles de plus en plus sophistiqués surtout. Ce sont des « moyens », qu'il faut maintenir dans leur rôle d'instruments. Mais pour quelle fin ? Internet constitue un monde sans limites de connaissances, grâce auquel on peut consulter facilement sur l'écran n'importe quel livre, visiter des musées, voir des films, écouter de la musique ; c'est un instrument de travail remarquable.

Mais on peut aussi perdre beaucoup de temps dans ces investigations sans limite ; on peut se perdre, si l'on n'y prend garde, dans les méandres des sites pornographiques fort fréquentés à tous les niveaux de la société, ce qui entraîne des drames chez les personnes, dans les familles, dans les entreprises. La multiplicité des jeux sur Internet et l'emprise qu'ils exercent sur les jeunes pose à la longue de graves questions, non seulement d'addiction, mais de santé psychologique et même mentale.

Le développement exponentiel de la communication aboutit souvent à l'isolement, car on est seul devant son petit écran, même si l'on développe des relations virtuelles. Autrement dit, la communication risque de manquer son but : la mise en relations des personnes et des communautés, pour favoriser leur communion. Toute la Révélation divine peut être présentée comme une immense communication de Dieu,



qui vient nous apprendre qui il est, ce qu'il veut être pour nous, ce qu'il attend que nous soyons pour lui. : Dieu entre en communication avec nous dans l'Histoire du salut, pour nous faire entrer en communion avec lui par les « missions » divines de son Fils et de leur Esprit.

Le prologue de la première lettre de saint Jean, qui est en exergue de cette Lettre, nous met d'emblée dans cette perspective d'une communication pour la communion. Ce texte du disciple bien-aimé peut inspirer et sous-tendre notre élan diocésain missionnaire tout au long de l'année pastorale qui commence. Il s'agit bien d'annoncer ce que Dieu nous a communiqué de sa vie, de porter témoignage de ce que nous avons expérimenté du Verbe fait chair, de la Parole de vie ; d'entrer avec saint Jean et saint Paul dans le mystère des Écritures par la lectio divina, ⁽³⁷⁾ pour connaître et transmettre la plénitude de la joie. La Constitution sur la Révélation divine de Vatican II commence par citer ces lignes de saint Jean ⁽³⁸⁾ ; elle continue ainsi : « *Par cette*

⁽³⁷⁾ Lecture lente et priante de la Bible ou des auteurs spirituels. Cette lecture aide le chrétien à approfondir la parole que Dieu nous adresse et à entrer en communion avec lui à travers l'écriture. La lectio divina est l'un des moyens les plus caractéristiques de la tradition monastique pour chercher Dieu (voir le remarquable discours de Benoît XVI aux Bernardins de Paris, le 12 septembre 2008). Elle est un chemin pour avancer dans la connaissance de Dieu et participer à la plénitude de sa vie.

⁽³⁸⁾ Dei Verbum, n. 1.

radioPrésence

<http://www.radiopresence.com>



<http://catholique-toulouse.ccf.fr>

Révélation, le Dieu invisible, dans son amour surabondant, s'adresse aux hommes comme à des amis, se met en relation avec eux, pour les inviter à la vie en communion avec lui et les recevoir en cette communion. »⁽³⁹⁾

Il se trouve que ces mots admirables ont été la référence privilégiée du Congrès Ecclesia 2007 à Lourdes: nous ne pourrions être missionnaires de l'Évangile du Christ, si nous ne recevons pas toujours plus en profondeur, tous les jours la Parole de vie en Église. Par la Parole et les sacrements, Dieu nous communique sa vie; nous la recevons pour la transmettre: voilà comment nous sommes tous impliqués dans une communication qui est faite pour nourrir la communion. En d'autres termes, l'annonce de l'Évangile suppose toujours dans nos communautés diverses une communication au service de la communion. N'est-ce pas dans sens que Benoît XVI vient de nous encourager au terme de son discours aux Évêques de France: « *Le Christ Sauveur, qui a bien voulu faire de nous*

les instruments de communication de son amour aux hommes, ne cessera jamais de vous faire grandir dans la foi, l'espérance et la charité, pour vous donner la joie d'amener à lui un nombre croissant d'hommes et de femmes de notre temps. » Il est allé plus loin dans le sens de notre objectif missionnaire: « *La société globalisée, pluriculturelle et pluri-religieuse dans laquelle nous vivons est une opportunité que nous donne le Seigneur de proclamer la vérité et d'exercer l'amour, afin d'atteindre tout être humain sans distinction, même au-delà des limites de l'Église visible. Aujourd'hui, c'est en vue d'une libération spirituelle qu'il convient d'œuvrer.* »

La communication est une réalité complexe; elle est nécessaire et toujours à reprendre; elle demande de l'anticipation autant que de la rapidité de réaction. Le service diocésain de la communication, tel qu'il se renouvelle et se développe aujourd'hui, a pour mission de coordonner nos médias (*Radio Présence*, revue *Foi et vie*, journaux et sites internet, avec leurs ramifications dans les paroisses, les services et les mouvements), et d'être en lien avec les autres médias par des relations personnelles qui nous permettent d'être acteurs et initiateurs d'informations qu'ils puissent relayer efficacement. Un conseil de la communication a commencé avant l'été des rencontres régulières.

Au-delà des moyens de communication et du service de la communication, c'est chacun de nous, là où il se trouve, qui doit apprendre à mieux communiquer. Une formation appropriée est nécessaire. En effet, des habitudes sont à prendre pour une meilleure information à tous les niveaux; elles contribueront à nous façonner une âme diocésaine, que les nouvelles circonstances de la vie ecclésiale appellent: il n'y a pas à choisir entre une communauté locale et le diocèse, car l'un et l'autre sont complémentaires. Nous pouvons être attachés à nos clochers et à nos racines, tout en nourrissant le sens de l'Église particulière que nous constituons ensemble⁽⁴⁰⁾: paroisses, services et mouvements peuvent s'aider précieusement pour découvrir et faire grandir la dimension diocésaine de toutes nos communautés.



JEAN-MAÏE DESJARDIN

⁽³⁹⁾ N. 2.

⁽⁴⁰⁾ On distingue Églises particulières (diocèses) et Église universelle, les premières ne trouvant leur unité propre qu'au sein de la seconde, comme les évêques n'ont de mission qu'en relation avec l'évêque de Rome.

PERSPECTIVES, ORIENTATIONS, QUESTIONS SUR LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE NOTRE ÉGLISE DIOCÉSAINE

Les questions qui suivent doivent être prises en compte par toutes les communautés du diocèse, car elles sont interdépendantes. Cependant, il peut être bon, après une lecture attentive d'en relever quelques-unes que telle ou telle communauté (paroisse, service et mouvement ou institut de vie consacrée) choisira d'approfondir en vue d'amener un rapport écrit dans le cadre précisé de notre démarche diocésaine.

- Quelle conscience, chacun et tous ensemble, avons-nous d'être solidairement en charge de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ? Comment nous sentons-nous responsables de l'annonce de la foi, de la célébration de la foi, du service au nom de la foi : ces trois fonctions qui sont celles du Christ, de l'Église et de chaque chrétien? Quels moyens avons-nous de le vérifier concrètement dans nos paroisses et communautés diverses? Comment développer une conscience missionnaire chez tous les fidèles du Christ?

- Comment allons-nous au-devant des gens? Sommes-nous soucieux d'aller de l'avant avec Jésus et les Apôtres? Après la Pentecôte, les Apôtres et les premiers disciples, d'abord confinés et craintifs dans la chambre haute, sont partis annoncer l'Évangile à toutes les nations : comment partons-nous à notre tour?

- Cela suppose que nous connaissons et expérimentons ce que nous voulons transmettre : quelles formations devons-nous proposer pour cela? C'est une exigence de fond qui doit toujours sous-tendre nos efforts. Nous avons à Toulouse le privilège d'avoir sur place un Institut Catholique de qualité qui nous propose des formations. Quelle vie spirituelle, quels engagements sommes-nous capables de mettre en place, de tenir et de développer? Une grande demande se fait jour de plus en plus pour la vie spirituelle, chez les laïcs en mission ecclésiale, au cœur de nos doyennés qui organisent des



JEAN-MAÏE DESSAÏRE

retraites, chez les prêtres, les étudiants et les jeunes. Des religieux et des instituts divers nous y aident à Toulouse, mais comment honorer cette attente au plan diocésain? Comment définir une spiritualité diocésaine liée aux autres : n'est-elle pas marquée par cette ecclésiologie de communion soulignée par Vatican II?

- Quels moyens, quel temps prenons-nous, personnellement et communautairement, pour nous ressourcer à la Parole de Dieu? Livrets mensuels Prions en Église et Magnificat avec les textes du jour; groupes bibliques; initiation à la lectio divina, etc. Nous sommes dans l'année Saint Paul : quelles initiatives sont prises localement en plus de ce que propose déjà notre Institut Catholique? On peut s'inspirer, par exemple, du livret publié dans le diocèse d'Albi, notre voisin.

- Aucune pastorale ne peut tenir ni grandir sans la prière, comme des communautés paroissiales me l'ont dit avec conviction. Comment la liturgie est-elle célébrée selon les normes de l'Église, de façon sobre et noble, soucieuse d'assurer l'intelligibilité de la Parole, de favoriser l'expression du sacré, de laisser sa place au silence? Comment sont proposés des temps d'adoration susceptibles de soutenir d'authentiques engagements sociaux chrétiens?

Priorités

• Pour la mission dans le contexte que nous connaissons, il n'est plus possible de fonctionner comme auparavant. Quelles priorités voulons-nous nous donner? Au plan territorial, faut-il privilégier le centre ville ou les couronnes autour de Toulouse? Dans le rural ou le « rural » ne serait-il pas bon de placer au cœur d'un secteur, même large, au moins deux prêtres capables de se soutenir et de se concerter, selon la parole évangélique: « *Le Seigneur en désigna encore soixante-douze, et il les envoya deux par deux devant lui dans toutes les villes et localités où lui-même devait aller* »⁽⁴¹⁾ (Lc 10, 1)? En effet, il ne nous sera plus possible de « tout tenir »? Comment appeler tel ou tel institut, telle communauté (nouvelle) à nous aider dans la mesure où ils adhèrent aux orientations pastorales de notre diocèse?

• Quelles autres priorités définir? Déjà une attention privilégiée aux diverses formes de précarité est honorée: chaque doyenné a-t-il, comme nous l'avons demandé, un délégué à la solidarité? Une pastorale des étudiants se développe. Il serait bon de voir comment elle peut s'articuler avec la vie des paroisses, comme celle des mouvements. Il faudra sûrement mettre un accent sur celle de la santé (hôpitaux, cliniques, maisons de santé, cancéropole, gérontopole)

dans ce domaine qui est en pleine croissance, avec des réflexions éthiques à mener.

• Pour aller au-devant des gens, quelles initiatives prendre en direction des milieux de pauvreté, d'entreprise (syndicats), de culture (Institut catholique et universités, expression artistique, théâtre, musique, etc.). À Paris le 12 septembre, le Saint-Père a eu des paroles très fines et profondes sur la culture, sur ses liens avec la liberté et ses racines religieuses, plus précisément monastiques: « *Ce qui a fondé la culture de l'Europe, disait-il: la recherche de Dieu et la disponibilité à l'écouter, demeure aujourd'hui encore le fondement de toute culture véritable.* » C'est tout un ensemble de démarches de dialogue qu'il convient de poursuivre, notamment dans le domaine des relations œcuméniques et interreligieuses. Le Pape nous l'a redit à Lourdes: « *La construction de ponts entre les grandes traditions ecclésiales chrétiennes et le dialogue avec les autres traditions religieuses exigent un réel effort de connaissance réciproque, car l'ignorance détruit plus qu'elle ne construit. Il faut suivre avec attention les différentes initiatives entreprises et discerner celles qui favorisent la connaissance et le respect réciproques, ainsi que la promotion du dialogue, et éviter celles qui conduisent à des impasses.* »



JEAN-MAÏE DESSARD

⁽⁴¹⁾ Luc 10,1

Catéchèse

• Pour la catéchèse, dans l'élan d'Ecclesia 2007 et pour Ecclesia 31, comment prendre en compte le Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France dans le sillage de la Lettre aux Catholiques de France de 1997? Comment honorer l'accent mis alors sur l'importance de la liturgie, maintenant exprimé sous la forme d'une pédagogie d'initiation (mystagogie ⁽⁴²⁾) à mettre en place à partir de l'Écriture et des sacrements. Nos services de la catéchèse, du catéchuménat et de la pastorale liturgique et sacramentelle vont dans ce sens fort généreusement.

• Quels parcours souhaitons-nous choisir et quel Projet diocésain élaborer que le Texte national appelle avec le Directoire général pour la catéchèse? Il convient de noter déjà que la catéchèse est la responsabilité de toute l'Église, de toute la communauté ecclésiale, même si les catéchistes s'y adonnent plus particulièrement; elle n'est pas non plus limitée aux années qui vont de l'enfance à l'adolescence, mais s'étend à toute la vie pour chacun de nous. Comment comprenons-nous et vivons-nous cet élargissement? Notre élan missionnaire est lié à cette prise en compte renouvelée de la mission catéchétique. Comment renouveler les responsabilités reliées de l'Aumônerie de l'enseignement public et celle de l'Enseignement catholique, en vue d'une proposition explicite et dynamique de la foi?

• Comme c'est déjà le cas, il conviendra de privilégier l'éveil à la foi des enfants, et donc par ricochet l'éveil à la foi des parents et des familles. N'est-ce pas ainsi que l'on prépare un terreau chrétien pour renouveler nos communautés, tant en laïcs engagés qu'en ministres ordonnés et en consacrés? À cet égard, la pastorale familiale doit retenir notre attention: le Saint-Père en a fait une priorité à Lourdes: « Nous savons que le couple et la famille af-

frontent aujourd'hui de vraies bourrasques. L'expérience enseigne que la famille est le socle sur lequel repose toute la société. De plus, le chrétien sait que la famille est aussi la cellule vivante de l'Église. Plus la famille sera imprégnée de l'esprit et des valeurs de l'Évangile, plus l'Église elle-même sera enrichie et répondra mieux à sa vocation. »

• Comment fédérer les diverses propositions faites aux jeunes: paroisse étudiante, pastorale des étudiants, pastorale des jeunes, préparation des JMJ, aumôneries d'étudiants, mouvements?

• Quelles initiatives prendre dans le domaine de la catéchèse? On s'aperçoit que le « Dimanche autrement » consacré à une formation prolongée, conviviale, des familles et d'autres personnes trouve une faveur inattendue.



⁽⁴²⁾ Du grec *mustès* (« initié ») et *agagein* (« conduire »). C'est, pour les nouveaux baptisés, un temps d'approfondissement de la foi et d'incorporation à la communauté chrétienne, à partir de l'expérience des sacrements de l'initiation (baptême, confirmation, eucharistie).

Complémentarité

• Dans le domaine de la complémentarité entre laïcs engagés, ministres ordonnés et consacrés, comment poursuivre une formation, dès le séminaire et dans les paroisses, pour la vivre mieux ? Concrètement, il devient nécessaire de préciser les rapports entre les pasteurs (curés, modérateurs) et les équipes d'animation pastorale d'une part, entre les EAP et les conseils pastoraux de doyennés d'autre part.

• Une des grandes questions que je tiens à poser à toutes les communautés de notre Église locale est la suivante : *« Que faites-vous concrètement pour susciter de laïcs capables de s'en-*

gager pour le service de l'Église, pour appeler au ministère ordonné, à la vie consacrée ? » Il ne sert de rien de se lamenter de l'absence de prêtres ou de religieux si l'on ne fait rien pour se procurer leur présence : prière au maître de la moisson, préparation lointaine indispensable par l'éveil à la foi des enfants et des familles. C'est le fond de toute pastorale des vocations.

• On travaillera pour cette complémentarité les textes proposés à la réflexion dans la première partie de la Lettre, ainsi que la section correspondant à cette question dans la deuxième partie.

Communication

• Dans le domaine de la communication, chacun doit faire un effort pour s'investir là où il se trouve, mais toujours en lien avec l'ensemble du diocèse, en utilisant mieux nos médias : Radio Présence, Foi et vie, journaux paroissiaux, sites internet avec leurs ramifications. Le Conseil presbytéral et le Conseil pastoral diocésain ont cette mission de nourrir ces liens dans le diocèse, ainsi que tous les autres conseils. À tous les niveaux, on tentera de mieux collaborer.

• Il dépend de chacun de nous que grandisse cette âme diocésaine qui est liée à la réalité fondamentale de l'Église particulière dans la vie de l'Église universelle, selon l'enseignement de Vatican II : *« Au sein de la communion ecclésiale, il existe légitimement des Églises parti-*

culières, jouissant de traditions propres, sans que soit porté atteinte au primat de la chaire de Pierre qui préside à l'universelle assemblée de la charité, protège les légitimes différences, et veille en même temps à ce que les particularités, au lieu de nuire à l'unité, lui soient au contraire profitables. Il en découle entre les diverses parties de l'Église, des liens d'intime communion concernant les richesses spirituelles, les ouvriers apostoliques et les ressources temporelles »⁽⁴³⁾. Voici l'esprit dans lequel nous devons entrer à l'intérieur de notre Église qui est à Toulouse et en Haute-Garonne, pour que nous soyons témoins et instruments de paix et d'unité.

⁽⁴³⁾ Lumen Gentium, n. 13



ITINÉRAIRE POUR LES MOIS À VENIR



JEAN-MAÏE DESSAVE

Rappelons les étapes de notre démarche diocésaine de cette année pastorale qui s'ouvre :

Dans notre marche vers la Pentecôte, cette Lettre pastorale de septembre, fruit de nombreux contacts et consultations, est une première étape vers le rendez-vous d'Ecclesia 31 ; la Lettre sera suivie en octobre de la session de l'IERP. Devenir aînés dans la foi (17 et 18 octobre 2008).

La deuxième étape, au cœur de l'hiver, consistera en un temps d'appropriation et de réflexion en nos diverses communautés (paroisses, mouvements, services), notamment sur des textes de Vatican II et des orientations à prendre. Un guide de lecture et de travail sera proposé pour aider à tirer parti de la Lettre pastorale.

La troisième étape sera marquée par le dimanche 8 mars 2009 : en ce deuxième dimanche de Carême, l'Église relit la Transfiguration de son Seigneur avant sa Passion glorieuse. Ce dimanche sera vécu « autrement » en toutes nos communautés, il soulignera l'intergénéra-

tionnel ; on aura soin de préparer une remontée de cette expérience, en lien avec tout le travail précédent.

Le rassemblement diocésain Ecclesia 31 du dimanche 31 mai 2009, solennité de la Pentecôte - nous nous souviendrons aussi de la Visitation normalement célébrée à cette date - constituera la quatrième et dernière étape, mais pour une mission à poursuivre. Une synthèse, fruit du travail de tous, sera proposée sous diverses formes. Elle culminera par la célébration de l'Eucharistie et à ce titre sera aussi la source de ce que nous aurons à faire ensemble par la suite ⁽⁴⁴⁾.

Un comité de pilotage se met en place, qui nous donnera des outils et des pistes pour faire de cette année pastorale un temps de mobilisation durable pour l'Évangile à vivre et à transmettre, animés par la Parole de Dieu, stimulés par Paul, l'Apôtre, et ses lettres vigoureuses.

⁽⁴⁴⁾ Comme le dit la Constitution par la sainte Liturgie, « la liturgie est la source et le sommet de toute la vie de l'église » (Sacrosanctum Concilium, n. 10).

CONCLUSION

Voici un ensemble de réflexions, de pistes et de questions : elles ne sont pas exhaustives et on peut en ajouter d'autres. Leur but, chers frères et sœurs, est de favoriser dans notre diocèse de Toulouse un élan missionnaire, un témoignage commun rendu au Christ en son Église, pour faire connaître le dessein bienveillant du Père offert à tous les hommes dans la force du Saint-Esprit, ce qui était le thème de la Journée mondiale de la Jeunesse à Sydney. Je la confie donc à votre sens ecclésial et la recommande à nos saints patrons et protecteurs, particulièrement saint Saturnin, saint Bertrand, saint Thomas d'Aquin, sainte Germaine de Pibrac et le bienheureux Marie-Joseph Cassant. Je compte spécialement sur la prière des communautés contemplatives du diocèse, ainsi que sur celles des malades et des personnes âgées.

Puisque nous sommes dans l'année saint Paul, je termine avec les vœux toniques qu'il formule pour les Éphésiens :

« Que le Dieu de notre Seigneur Jésus Christ, le Père dans sa gloire, vous donne un esprit de sagesse pour le découvrir et le connaître vraiment. Qu'il ouvre votre cœur à sa lumière, pour vous faire comprendre l'espérance que donne son

appel, la gloire sans prix de l'héritage que vous partagez avec les fidèles et la puissance infinie qu'il déploie pour nous les croyants. »

« C'est la force même, le pouvoir, la vigueur, qu'il a mis en œuvre dans le Christ quand il l'a ressuscité d'entre les morts et qu'il l'a fait asseoir à sa droite dans les cieux. Il l'a établi au-dessus de toutes les puissances et de tous les êtres qui nous dominent, quel que soit leur nom, aussi bien dans le monde présent que dans le monde à venir. Il lui a tout soumis et, le plaçant plus haut que tout, il a fait de lui la tête de l'Église qui est son corps, et l'Église est l'accomplissement total du Christ, lui que Dieu comble totalement de sa plénitude »⁽⁴⁵⁾.

Nous sommes les témoins de cette Plénitude pour la multitude.

+ fr Robert Le Gall
Archevêque de Toulouse

*Le 3 septembre 2008
en la fête de saint Grégoire le Grand
et le 14 septembre en la fête de la Croix glorieuse
au cœur de la rencontre avec Benoît XVI à Lourdes*

⁽⁴⁵⁾ EPA, 17-23

SUPPLÉMENT AU N° 39 DE FOI ET VIE – OCTOBRE 2008

- Vous souhaitez rester « branchés » sur la vie de votre diocèse.
- Vous désirez être partie prenante de cette vie de l'Église toute proche de vous.
- Vous croyez qu'il est important de renforcer les liens entre les chrétiens et de communiquer pour mieux transmettre ce qui vous fait vivre.

Abonnez-vous à Foi et Vie

L'abonnement annuel à Foi et Vie vous est proposé au prix de 40 Euros pour 11 numéros par an.

Chèque à l'ordre de Foi et Vie, 28, rue de l'Aude, 31500 Toulouse

Courriel : foietvie@gmail.com

Civilité, Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal et Ville :

Courriel : Téléphone :

Vous pouvez également effectuer votre abonnement sur Internet
à l'adresse <http://e-diocese31.cef.fr/boutique/foi-et-vie>

